

# COMPTE RENDU REUNION du Conseil Municipal du 4 avril 2019

**Présents** : BIGLIA Jean-Paul, Maire, BABOLAT Coraline, BONNARD Paul, DURAND Maël, GIRAUD Sylvain, JACQUEMIN Emilie, JOUX Alexandre, JANIN Éric et LASSEIGNE Paul.

**Absents** :

**Secrétaire** : Madame BABOLAT Coraline a été élue secrétaire de séance.

Le conseil municipal adopte le dernier compte rendu.

Le conseil municipal accepte l'ajout de la prise de délibération concernant les travaux du cimetière.

## 1. Vote des comptes administratifs 2018

**Monsieur le Maire quitte la salle.**

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur Paul LASSEIGNE, 1<sup>er</sup> adjoint, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Jean-Paul BIGLIA, Maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaire, les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Lui donne acte de la présentation fait du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

### COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	
RECETTES	149 548,14	414 390,64	
DEPENSES	48 150,66	164 368,62	
Reste à Réaliser	- 6000		
Résultat	95 397,48	250 022,02	
		EXCEDENT	345 419,50

### BUDGET ANNEXE « SERVICE EAU »

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	
RECETTES	75 616,66	39 237,82	
DEPENSES	22 882,59	16 743,62	
Reste à Réaliser	+ 6043		
Résultat	46 691,07	22 494,20	
		EXCEDENT	69 185,27

### BUDGET ANNEXE « SERVICE ASSAINISSEMENT »

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	
RECETTES	17 585,67	27 869,52	
DEPENSES	15 073,25	13 835,19	
Reste à Réaliser	+ 1 584		
Résultat	4 096,42	14 034,33	
		DEFICIT	18 130,75

## 2. Vote des compte de gestion 2018

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BIGLIA, Maire,

Après s'être fait présenter les budgets (PRINCIPAL et ANNEXES) primitif et supplémentaire de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser et l'état des restes à payer.

AYANT entendu et approuvé le Compte Administratif lors de la séance du 04 avril 2019.

APRES s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures.

**Considérant que les comptes sont exacts.**

1°) **STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2018, y compris celles relatives à la journée supplémentaire ;

2°) **STATUANT** sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) **STATUANT** sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### 3. Reprises anticipées des résultats 2018

Concernant la reprise anticipée des résultats de fonctionnement de l'exercice 2018 de la régie simple ou directe.

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BIGLIA, Maire,

Les Comptes Administratifs de l'exercice 2018 votés ce jour,

Vu la délibération D2019\_03\_001, le résultat de l'exercice 2018 du CCAS sera affecté au Budget Principal

**STATUANT** sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2018.

**DECIDE** d'affecter les résultats, de fonctionnement comme suit :

<b><u>BUDGET PRINCIPAL</u></b>	<b>En euros</b>
A – RESULTAT DE FONCTIONNEMENT BP 2018	<b>100 289,67 €</b>
A – RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CCAS 2018	<b>-578,86€</b>
B – RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES	<b>149 732,35 €</b>
B – RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES CCAS	<b>1 218,14€</b>
<b>C = A + B = RESULTAT A AFFECTER (hors RAR)</b>	<b>250 661,30 €</b>
REPRISE ANTICIPEE (affectation en réserve R1068)	<b>89 000,00 €</b>
<b>REPORT EN FONCTIONNEMENT R002</b>	<b>161 661,30 €</b>
<b>Résultat d'investissement 2018</b>	84 445,61
<b>Résultat antérieur reporté</b>	16 951,87 €
<b>Résultat d'investissement cumulé à reporter au D001</b>	<b>101 397,48€</b>
<b>Restes à réaliser au 31/12/2018</b>	<b>6 000 €</b>
Dépenses	6 000 €
Recettes	0 €

<b><u>SERVICE EAU</u></b>	<b>En euros</b>
A – RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2018	<b>10 182,83 €</b>
B – RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES	12 311,37 €
<b>C = A + B = RESULTAT A AFFECTER (hors RAR)</b>	<b>22 494,20 €</b>
REPRISE ANTICIPEE (affectation en réserve R1068)	<b>0 €</b>
<b>EXEDENT FONCTIONNEMENT REPORTE R002</b>	<b>22 594,20 €</b>
<b>Résultat investissement 2018</b>	- 18 169,28 €
<b>Résultat antérieur reporté</b>	70 903,35 €
<b>Résultat d'investissement cumulé à reporter au R001</b>	<b>52 734,07 €</b>
<b>Restes à réaliser au 31/12/2018</b>	<b>6 043,00 €</b>
Dépenses	9 000,00 €
Recettes	2 957,00€

<b><u>SERVICE ASSAINISSEMENT</u></b>	<b>En euros</b>
A – RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2018	<b>+ 900,31 €</b>
B – RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES	+ 13 134,02 €
<b>C = A + B = RESULTAT A AFFECTER (hors RAR)</b>	<b>+ 14 034,33 €</b>
REPRISE ANTICIPEE (affectation en réserve R1068)	<b>0,00 €</b>
<b>EXEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE R002</b>	<b>+ 14 034,33 €</b>
<b>Résultat investissement 2018</b>	- 2 465,65 €
<b>Résultat antérieur reporté</b>	4 978,07 €
<b>Résultat d'investissement cumulé à reporter au R001</b>	<b>2 512,42 €</b>
<b>Restes à réaliser au 31/12/2018</b>	<b>+ 1 584,00€</b>
Dépenses	0€
Recettes	1 584,00€

#### **4. Vote des 4 taxes locales**

Monsieur le maire, **RAPPELLE** les taux en vigueur pour les 4 taxes locales, à savoir :

- Taxe d'habitation :
  - Commune: 13,47 %
  - EPCI : 6,30 %
- Taxe foncière (bâti) :
  - Commune : 11,35 %
  - EPCI : 0 %
- Taxe foncière (non bâti) :
  - Commune : 67,37 %
  - EPCI : 2,06 %
- Taxe CFE EPCI: 19.30 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **VOTE** les taux pour les taxes locales comme suit :

- **Taxe d'habitation :** 13,47 %
- **Taxe foncière (bâti) :** 11,35 %
- **Taxe foncière (non bâti) :** 67,37 %

#### **5. Attribution des subventions**

Monsieur le Maire, fait lecture des demandes de subventions reçues pour l'année 2019 et rappelle ce qui a été fait en 2018. Il demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après délibération du Conseil Municipal par 9 voix POUR et 0 CONTRE

- Les subventions 2019 sont attribuées comme suit :
  - ✓ Centre anti-cancer Léon Bérard : 100 €
  - ✓ Triat Rhône : 100 €
  - ✓ Echo du Nant : 100 €
  - ✓ Association périscolaire de Lompnas : 2000 €
  - ✓ As Collège de Briord : 150 €
  - ✓ Banque alimentaire : 200 €
  - ✓ Jeunes Sapeurs-Pompiers Bords du Rhône : 150 €
- Ces sommes seront inscrites au compte N° 6574 du budget primitif 2019.
- ✓ Collège de Briord, convention médicale 1<sup>er</sup> degré : 1 € / enfants
- Ces sommes seront inscrites au compte N° 6573 du budget primitif 2019.

#### **6. Vote des budgets primitifs 2019**

Le Conseil Municipal VOTE à l'unanimité des présents les différents budgets comme suit :

<b>BUDGET PRINCIPAL</b>	<b>(Equilibré en Recettes et en dépenses)</b>
	FONCTIONNEMENT 337 132,16 €
	INVESTISSEMENT 300 892,48 €
	10 000 € création d'un parking au cimetière
	12 500 € changement des fenêtres du bâtiment Ecole / Mairie
	10 000 € création de la piste de Tretmaz
	167 000 € création de réserve incendie
<b>SERVICE « Eau »</b>	<b>(Equilibré en Recettes et en dépenses)</b>
	FONCTIONNEMENT 43 884,20 €
	INVESTISSEMENT 65 550,44 €
	12 000 € Déplacement de 7 compteurs en limite de propriété
<b>SERVICE « Assainissement »</b>	<b>(Equilibré en Recettes et en dépenses)</b>
	FONCTIONNEMENT 26 738,33 €
	INVESTISSEMENT 15 280,52 €

#### **7. PPI du CNPE Bugey**

Monsieur le Maire présente le dossier du projet du CNPE du Bugey concernant le Plan Particulier d'Intervention (PPI).

Il informe que ce dossier est soumis à l'avis de la population et qu'un registre de consultation sera mis à la disposition du public servant à recueillir les observations et les remarques éventuelles. Le dossier et le registre seront disponibles en Mairie du 1<sup>er</sup> avril au 2 mai 2019.

Il demande au conseil municipal de se prononcer sur ce projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL OUI l'exposé de son Maire et après avoir délibéré :

DONNE un avis favorable sur le projet de Plan Particulier d'Intervention du CNPE du Bugey

TRANSMET à la Sous-Préfecture de BELLEY la présente délibération ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS POUR COPIE CONFORME.

## **8. ONF**

Monsieur le Maire expose :

VU l'Article 6.1 du Contrat d'Objectifs et de Performance, entre l'État, la Fédération nationale des communes forestières et l'Office National des Forêts (ONF), pour la période 2016-2020

CONSIDÉRANT le non-respect de ce Contrat d'Objectifs et de Performance sur le maintien des effectifs et le maillage territorial ;

CONSIDÉRANT l'opposition des représentants des communes forestières à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place des collectivités exprimée par le Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 13 décembre 2017, réitérée lors du Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 11 décembre 2018 ;

CONSIDÉRANT le budget 2019 de l'ONF qui intègre cette mesure au 1<sup>er</sup> juillet 2019, contre lequel les représentants des Communes forestières ont voté lors du Conseil d'Administration de l'ONF du 29 novembre 2018 ;

CONSIDÉRANT les conséquences pour l'activité des trésoreries susceptibles à terme de remettre en cause le maillage territorial de la DGFiP et le maintien des services publics ;

CONSIDÉRANT l'impact négatif sur la trésorerie de la commune que générerait le décalage d'encaissement de ses recettes de bois pendant plusieurs mois ;

CONSIDÉRANT que la libre administration des communes est bafouée

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

DÉCIDE de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFiP

DÉCIDE d'examiner une baisse des ventes de bois et des travaux forestiers dans le budget communal 2019 et d'examiner toute action supplémentaire qu'il conviendrait de conduire jusqu'à l'abandon de ce projet

AUTORISE Madame/Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision.

## **9. Travaux cimetières**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des devis de l'entreprise Marbrerie De Villa pour la réfection de la croix du cimetière pour un montant de 742 € HT et la reprise de concessions pour 6 815 € HT.

Il demande à l'assemblée de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- ACCEPTE les devis de 742 € HT et 6 815 € HT

## **10. Questions diverses**

### a) Scolarité à 3 ans

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a échangé avec l'inspectrice d'académie au sujet de la scolarité obligatoire à la journée pour les enfants de 3 et 4 ans.

A ce jour, elle ne peut répondre favorablement à notre demande de dérogation pour scolariser dans notre école les enfants de 3 et 4 ans seulement le matin.

Dès réceptions de nouvelles informations, nous le signalerons aux parents concernés.

### b) Piste de Trétémaz

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'avancement de la piste de tretemaz. Les travaux sont terminés depuis le 9 avril.